

VERS LA FIN PROGRESSIVE DES PESTICIDES



La commune de Jallans anticipe l'interdiction des pesticides. Elle va se doter d'un plan de gestion différenciée pour entretenir ses espaces.

« C'est un bouleversement qui s'annonce au 1^{er} janvier et on espère qu'il sera positif. » La commune de Jallans, qui compte 823 habitants, se prépare à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, sauf sur les terrains de foot et les cimetières, et de vendre ces produits en libre-service aux jardiniers amateurs. Des produits qui ne pourront plus être mis sur le marché, délivrés, détenus et utilisés au 1^{er} janvier 2019.

« Une méthode rigoureuse »

« Depuis deux ans, nous faisons attention à l'usage des produits phytosanitaires et notre agent José Corbel a obtenu, en novembre, le Certiphyto, le certificat individuel nécessaire à l'application et à l'achat de ces produits », précisent le maire

(sans étiquette) Olivier Lecomte et son premier adjoint Yves Catherinot.

La municipalité a décidé d'aller plus loin et de se doter d'un plan de gestion différenciée des espaces publics : « C'est une démarche volontaire qui va sûrement devenir réglementaire. On préfère anticiper tout en gardant une commune propre et ne pas attendre que ça nous tombe dessus. »

Aidée par le Conseil départemental, la région Centre-Val de Loir, via le Pays dunois, et la Chambre d'agriculture, Jallans a fait appel à la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Centre-Val de Loire pour mettre en œuvre un entretien adapté à ses types d'espaces. « Le plan de gestion différenciée est une méthode rigoureuse pour agir sur les moyens humains, matériels et financiers. Elle prend en compte l'évolution à long terme des espaces et met en pratique le développement durable », ont précisé hier, Magali Gal, chargée d'étude, et Lionel Fouilland, conseiller de la Fredon, lors de la réunion de lancement.

Un diagnostic des pratiques phytosanitaires va permettre de faire le point sur les risques de pollution ponctuelle et de pollutions diffuses, la santé de l'applicateur, la mise en conformité du local, du stockage, les équipements de protection individuelle, la stratégie de désherbage. Ces inventaires seront utilisés pour établir une cartographie précise des zones entretenues sur la commune et définir de nouveaux objectifs d'entretien des pelouses (nombre de tontes, hauteur de coupe...), de travaux de taille et d'élagage, de fleurissement qui seront consignés dans un cahier des charges.

Le plan de gestion différenciée devrait être présenté et validé en octobre. « Nous organiserons une réunion publique et nous souhaitons une communication par quartier. Il faut expliquer aux habitants notre nouvelle démarche et les changements qui vont s'opérer sinon ça ne marchera pas, souligne Yves Catherinot. Nous espérons, aussi, accueillir un jeune en service civique pour la communication et la sensibilisation des habitants. » Des habitants qui accepteront, ainsi, plus

facilement nos nouvelles méthodes d'entretien et pourront s'interroger sur leurs propres pratiques...